

« Stratégie nationale de développement du Large Bande »

Note Prospective 2016



Abidjan

Décembre 2016

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
DEFINITION ET CONTEXTE DU LARGE BANDE	3
ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU LARGE BANDE.....	4
COMMENT DEVELOPPER LE LARGE BANDE EN COTE D'IVOIRE ?	5
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	7

INTRODUCTION

« **Mutualisation** », tel fut le maître mot de la deuxième édition de la Journée Prospective du Régulateur organisé par l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) le 29 novembre 2016. Cette deuxième édition qui a réuni les éminents acteurs du secteur des TIC et des infrastructures autour du thème « **Stratégie nationale de développement du large bande** », s'est voulue une plateforme d'échanges, de réflexion et surtout un outil stratégique en vue du développement du large bande en Côte d'Ivoire. Cette journée fit également office de cérémonie de remise des conclusions de l'étude relative à l'Elaboration d'un plan national de développement du large bande menée par l'ARTCI en collaboration avec le cabinet PolyConseil.

Pour rappel, l'ARTCI a institué ce rendez-vous périodique annuel autour des acteurs clés de l'écosystème des Télécommunications/TIC et de la poste en vue de réfléchir ensemble aux dispositions idoines à prendre pour anticiper les perpétuelles mutations, propres des secteurs qu'elle régule, notamment les Télécommunications/TIC et la Poste.

Le thème choisi pour l'édition 2016, à savoir le large bande, s'inscrit dans un contexte où son rôle est reconnu comme crucial dans la transformation de l'économie et de la société. L'enjeu est donc d'avoir dans chaque pays une stratégie pour booster le développement du large bande.

Ainsi, au vu des perspectives de développement des Télécommunications/TIC en Côte d'Ivoire, il était nécessaire d'avoir une vision des parties prenantes autour de la thématique du large bande afin de tirer pleinement profit de ces bénéfiques pour l'économie et pour la société.

Ce présent rapport, nommé « note prospective », retrace les échanges ainsi que les recommandations formulées lors de cette journée.

DEFINITION ET CONTEXTE DU LARGE BANDE

Le large bande est souvent associé à une vitesse de transmission haut débit ou à un ensemble de services. Au-delà de la notion de vitesse ou de service, le large bande est aussi assimilé à une capacité (largeur de bande) et un débit. Les technologies du large bande ne cessant d'évoluer, la définition est tout sauf figée. Néanmoins, l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) a défini le large bande de façon ouverte comme une capacité de transmission au moins égale à 256 Kbit/s. Ainsi, la notion de haut débit sera fonction du niveau de développement de l'économie numérique dans chaque pays. En Corée du Sud par exemple, 1^{er} au classement IDI (*Indice de développement des TIC*), le haut débit est défini comme égale au moins à 50Mb/s. Aux Etats-Unis, on parlera de 2 MB/s. En Côte d'Ivoire, le large bande est pour le moment assimilé à un débit minimum de 256 Kb/s.

Plus qu'une simple technologie, le large bande joue un rôle crucial dans la transformation de l'économie et de la société. Ce rôle a été reconnu la Commission « Le large bande au service

du développement numérique » dans une lettre ouverte¹ adressée aux délégués participant à la Conférence de plénipotentiaires de 2014 de l'UIT.

En effet, selon cette Commission, il existe des liens étroits entre le large bande et le développement. Les gouvernements doivent donc veiller à l'établissement de plans en faveur du large bande de telle sorte que tant les pays industrialisés que les pays en développement puissent pleinement tirer profit de la révolution numérique afin de réduire la fracture numérique et de disposer de nouveaux relais de croissance pour le développement socio-économique.

C'est fort de ce constat et vu la nécessité d'édifier une société de l'information inclusive que les autorités ivoiriennes ont entrepris des initiatives en faveur du développement des Télécommunications/TIC. La politique de développement de la maturité numérique menée par le gouvernement a permis i) la mise en place d'un nouveau cadre juridique et institutionnel du secteur des télécommunications/TIC, mieux adapté à la convergence des technologies et à l'évolution du secteur. ii) le développement plus harmonieux des infrastructures TIC sur toute l'étendue du territoire afin de réduire la fracture numérique, ceci grâce aux investissements publics comme privés. iii) une multitude d'initiatives (publiques et privées) destinées à favoriser et à promouvoir l'accessibilité des populations défavorisées à l'usage des TIC.

Ces mutations structurelles mais aussi et surtout technologiques (3G, 4G) ont hissé le nombre d'abonnés aux services des télécommunications/TIC à 25 226 426 à la fin du premier semestre 2016. Ce qui représente un taux de pénétration de 105,48%. Concernant l'accès à Internet, on comptabilise 7 600 542 abonnés en Côte d'Ivoire à la fin du premier semestre 2016, dont 7 498 587 pour l'Internet mobile soit plus de 98% des abonnements à Internet, et 101 955 pour l'Internet fixe. L'accès à Internet est largement dominé par le mobile dont l'avènement a permis d'améliorer considérablement le taux de pénétration Internet en Côte d'Ivoire qui se situe à 31,78% à la fin du premier trimestre 2016.

La Côte d'Ivoire a certes connu des avancées majeures en termes de connectivité mais beaucoup reste à faire. D'où la tenue de cet événement en vue d'une réflexion commune pour augmenter la connectivité en Côte d'Ivoire.

ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU LARGE BANDE

Le large bande impacte non seulement le secteur des télécommunications mais aussi tous les autres secteurs d'activité. En constituant un socle de télécommunication, le large bande facilite la croissance et l'innovation dans le secteur des télécommunications et dans toute l'économie. Le large bande a cette capacité à « *contribuer virtuellement à tous les secteurs de nos économies en créant des gains de productivité* »².

Au-delà des gains de productivité, le large bande affecte l'économie de différentes façons. Par exemple, à travers la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie. Il peut faciliter la croissance d'un point de vue micro et macroéconomique en accélérant la distribution d'idées et d'informations, en émulant la concurrence et en favorisant le

¹ <http://www.broadbandcommission.org/Documents/open-letter-itu-pp14-fr.pdf>

² Christine Zhen-Wei Qiang, Broadband Infrastructure Investment in Stimulus Packages: Relevance for Developing Countries, info, Vol. 12 No. 2, p. 43 (2010)

développement de nouveaux produits, services, processus et modèles économiques à travers l'innovation.

Pour appréhender l'impact socio-économique du large bande, on peut s'appuyer sur cette étude de la Banque Mondiale réalisée par Qiang et Rossotto en 2009. En effet, selon cette étude, on enregistre un bond de 1,38% du PIB dans les pays en développement pour chaque augmentation de 10% du taux de pénétration du large bande.

En s'appuyant sur cette vision optimiste de l'impact du large bande sur l'économie, entre autres, l'étude relative à l'élaboration d'un plan national du développement du large bande, réalisée par l'ARTCI en collaboration avec le cabinet Polyconseil, prévoit pour les 10 années à venir, une contribution au PIB de 2700 milliards de FCFA. Mais, il faudra respecter certaines conditions pour que ces projections deviennent une réalité.

Par ailleurs, les récentes avancées technologiques au niveau du mobile en font le principal mode d'accès au large bande surtout dans les pays en développements. De nouveaux usages voient le jour avec l'apparition des m-services dans plusieurs secteurs (éducation, agriculture, inclusion financière). Les satellites à large bande, tout aussi utiles pour le suivi environnemental, le changement climatique et la gestion des urgences et catastrophes.

Autant de raisons qui ont convaincu l'ONU de positionner le large bande comme le fer de lance dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). Les ODD sont un ensemble de 17 objectifs définis par l'ONU en vue de réduire la pauvreté et de construire un monde plus durable d'ici 2030 en agissant principalement sur un éventail de besoins sociaux, parmi lesquels l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre les changements climatiques et en protégeant l'environnement.

Pour y arriver, l'ONU compte énormément sur le large bande vu les avancées en matière de technologies et de services. Elle a pour cela créé la commission « Large bande pour le développement durable » en 2010 conjointement administrée par l'UNESCO et l'UIT. Cette commission milite principalement pour que les Etats se dotent d'un plan national pour le déploiement du large bande dans leur pays afin de répondre efficacement aux besoins sociaux précités.

Cette commission s'appuie aussi sur les indicateurs définis par l'agenda Connect 2020 définis par l'UIT lors de la conférence des plénipotentiaires de l'UIT en 2014 afin de mesurer l'évolution des TIC dans le monde. D'ici 2020, 60% de la population mondiale doit être connecté à Internet. Nous en sommes qu'à 47% et les efforts doivent majoritairement provenir des pays en développement comme la Côte d'Ivoire ; au risque d'être exclus de la participation à l'émergence d'une économie numérique mondial.

COMMENT DEVELOPPER LE LARGE BANDE EN COTE D'IVOIRE ?

L'étude menée par l'ARTCI prévoit une multiplication par 2 du taux de pénétration de l'Internet mobile et par 4 de l'Internet fixe d'ici 2020. Ces prévisions qui se présentent de facto comme des objectifs minimum doivent être confirmées grâce à des actions concrètes menées par l'ensemble des acteurs de l'écosystème. Les cahiers des charges fournis aux opérateurs s'efforcent d'être explicites sur la volonté gouvernementale en termes de couverture du territoire et de la population.

Le large bande doit être accessible, disponible, d'aucuns dirait automatique.

Durant les échanges lors de cette deuxième journée prospective, les infrastructures se sont présentées comme le point saillant pour développer le large bande en Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire présente d'énormes disparités dans le déploiement des infrastructures large bande. Le Gouvernement au travers du Projet Réseau National Haut débit mené par l'ANSUT essaie d'y remédier mais, en attendant, l'investissement en termes de fibre optique reste concentré et dupliqué dans les Grandes villes. Abidjan est peuplée de réseaux optiques déployés très souvent aux mêmes endroits par les opérateurs de téléphonie mobile pour des questions de rentabilité économique et d'indépendance stratégique à cause de la forte concurrence dans le secteur ; tandis que l'intérieur du pays est encore vide et subit une absence criarde de connectivité.

Cette redondance entraîne de multiples travaux de génie civil qui sont eux aussi source de multiples pannes sur les réseaux optiques.

La solution est à la **mutualisation**. Les opérateurs doivent se concerter en vue de mettre en place des mécanismes de coopération pour le déploiement optimal de la fibre optique sur toute l'étendue du territoire. Des déploiements mutualisés permettront d'apporter la connectivité aux zones qui sont mal ou pas du tout desservies. Cette mutualisation doit être accompagnée de mécanismes de compensation pertinents et d'un suivi de délai d'exécution des contreparties pour ne pas impacter négativement la stratégie de chacun des opérateurs. Le schéma directeur de cette stratégie de mutualisation pourra être élaboré et conclu avec les acteurs étatiques, en l'occurrence, l'ARTCI, l'ANSUT, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste qui sauront créer le cadre pour garantir la rentabilité des opérateurs tout en privilégiant les besoins sociaux.

Cette notion de mutualisation doit s'étendre à toutes les infrastructures critiques des TIC comprenant les datacenters, la fibre optique, etc. Ainsi, on assistera à une répartition homogène des centres de concentration et de génération de données sur le territoire.

D'autres points ont également été abordés lors des échanges.

La question de la baisse des tarifs a été immédiatement liée à la redondance des infrastructures et aux usages. La mutualisation pourrait réduire conséquemment les investissements et donc agir sur les tarifs. Quant aux usages, si les applications locales existent, un effet de masse d'adoption des TIC pourrait se créer et entraîner ainsi une élasticité des prix. L'utilisation en grande quantité de la data peut servir de base pour enclencher les négociations avec les consortiums propriétaires des câbles internationaux afin de faire baisser le prix de la connectivité internationale. Les gains résultants peuvent encore être injectés dans l'infrastructure large Bande.

Le développement du large bande passe aussi par la disponibilité des capitaux. Une forte contribution de l'Etat est attendue. Les partenariats publics privés sont encouragés. Les opérateurs classiques ne sont plus les seuls concernés. Le secteur des infrastructures passives doit décoller sous le regard d'une réglementation bienveillante des intérêts de chacun.

Les acteurs du secteur devraient également mutualiser les infrastructures à travers des investissements coordonnés afin de prendre en compte les infrastructures TIC dans les projets de construction de routes et ponts, de réseaux électriques, d'eau ou de gaz, de logements sociaux, etc. A cet effet, une collaboration doit être menée en partenariat avec les ministères de la construction, de l'urbanisme, des infrastructures, du plan, et de l'économie numérique. Cette collaboration aura pour but de facilement mettre à disposition auprès de tous ceux

désirant déployer une infrastructure TIC les projets en cours ou à venir afin de minimiser les coûts liés au génie civil.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La journée prospective du régulateur organisé par l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) le 29 novembre 2016, avait pour thème « **Stratégie nationale de développement du large bande** ».

Ainsi,

- Reconnaisant que le large bande ouvre de nouvelles perspectives de développement socio-économique ;
- Reconnaisant que les infrastructures constituent le socle du développement du large bande sur lequel vont s'appuyer l'offre (contenus et services) et la demande ;
- Reconnaisant que le déploiement mutualisé des infrastructures permettra d'apporter la connectivité aux zones qui sont mal ou pas du tout desservies ;
- Reconnaisant que du point de vue technologique la fibre optique jusqu'à la maison est l'idéale à terme ;
- Reconnaisant que le développement du large bande ne peut se faire sans l'émergence d'acteurs et de contenus locaux ;
- Reconnaisant qu'il faut développer une concurrence effective sur le marché de gros et sur le marché de détails pour favoriser la baisse des prix des services large bande et partant créer un cercle vertueux qui favoriserait la demande ;
- Reconnaisant que des prix abordables constituent une condition sine qua non pour le développement des services large bande et que cela est une attente manifeste de toutes les populations ;
- Reconnaisant que la connectivité, si elle n'est pas accompagnée d'un contenu, peut ôter pratiquement tout intérêt aux technologies, aussi évoluées soient-elles ;
- Reconnaisant que la réussite des différentes initiatives en faveur du large bande nécessite une certaine coordination et un leadership fort pour incarner une vision commune ;
- Reconnaisant enfin qu'il est nécessaire que chaque Etat dispose d'un plan en faveur du large bande ;

Les participants à l'édition 2016 de la journée prospective du régulateur, la deuxième du genre ;

Recommande :

Pour le développement des infrastructures large bande :

1. Favoriser l'entrée de nouveaux acteurs indépendants (non intégrés verticalement) ;
2. Mutualiser les infrastructures pour la couverture des zones mal ou pas du tout desservies ;
3. Mutualiser les infrastructures à travers des investissements coordonner dans les projets de construction de routes, de réseau électrique, d'eau ou de gaz, les immeubles neufs, etc. ;
4. Mettre en place des partenariats publics privés (PPP) pour financer le déploiement de boucles locales en fibre optique (FTTH) ;

Pour la baisse des tarifs d'accès à Internet :

5. Mettre en place un cadre concurrentiel (marché de gros et de détails) favorable à la baisse des tarifs d'accès à Internet ;
6. Sanctionner les pratiques anticoncurrentielles qui inhibent le développement du marché ;

Pour le développement des usages :

7. Mettre en place des mesures incitatives pour favoriser l'émergence d'acteurs et des contenus d'intérêt local ;
8. Renforcer les actions visant à encourager le développement de services et applications innovants au niveau national ;
9. Coordonner et assurer le développement d'une offre de services publics en ligne ;
10. Poursuivre les actions de démocratisation de l'accès à l'Internet haut débit ;

Pour favoriser la demande :

11. Sensibiliser la population et les former aux TIC ;

Pour le pilotage des initiatives :

12. Mettre en place un Conseil National du Numérique en tant qu'entité dédiée au développement du large bande et à la transition numérique, qui rassemble les acteurs publics et privés dans le cadre d'une gestion paritaire ;
13. Mettre en place un cadre permanent d'échange multipartite (opérateurs régulateur et gouvernement) pour le déploiement des infrastructures télécoms ;

Pour le développement du large bande :

14. Mettre en place une stratégie nationale de développement du large bande prenant en compte les conclusions et recommandations de cette journée prospective.